

à se soutenir à son retour de Babylone. Du temps de Moïse elle était composée de soixante et seize mille cinq cents hommes de l'âge de vingt ans, et au dessus (Nomb. 26, 22); mais en revenant de la captivité, elle ne faisait en tout avec la tribu de Benjamin, les *Lévites* et le *résidu d'Israël*, que quarante-deux mille trois cent soixante personnes (Esd. 2, 64); et ses forces étaient si peu considérables que Samballat, ayant appli qu'elle travaillait à rebâtir les murailles de Jérusalem, dit en se moquant, et par une espèce de mépris (Neh. 4, 2): *Que font ces faibles, ces misérables Juifs? Le peuple lui-même se plaint qu'il ne saurait suffire à ce travail; Et Juda dit: La force des manœuvres est affaiblie, et il y a beaucoup de mesures, tellement que nous ne pourrions pas bâtir la muraille* (ibid. v. 10).

*Sois-lui en aide contre ses ennemis.* Les livres d'Esdras et de Néhémie sont des preuves convaincantes des grandes difficultés et des oppositions continuelles, que les Juifs rencontrèrent dans le rétablissement de leur temple et de leur ville, jusque-là que leurs ennemis obtinrent une fois de la cour de Perse des ordres exprès pour faire cesser leur travail. Lors même que Néhémie vint enfin à leur secours, muni d'une nouvelle commission d'Artaxerxès, ils se virent tellement environnés d'ennemis, que ceux qui étaient employés à rebâtir la muraille, travaillaient d'une main, et de l'autre tenaient l'épée (ibid. v. 17).

Réunissez maintenant ces deux prophéties. Jacob prédit que le sceptre de Juda subsisterait jusqu'à ce que le Schiloh vint, ce qui est en effet prédire que les sceptres des autres tribus ne dureraient pas si longtemps. Moïse voit par l'esprit prophétique la désolation de toutes les tribus, celles du royaume d'Israël transportées en Assyrie, et celle de Juda captive à Babylone: il voit que celle-ci retournerait néanmoins dans sa patrie, mais faible, harassée, et à peine capable de se soutenir par elle-même; et c'est ce qui le porte à faire en sa faveur cette prière prophétique: *O Éternel, écoute la voix de Juda, et le ramène vers son peuple. Que ses mains lui suffisent, et sois-lui en aide contre ses ennemis.*

On demandera peut-être d'où vient que Jacob ne prédit pas aussi la continuation du sceptre de Benjamin, puisque cette tribu courut même fortune que celle de Juda; elles furent l'une et l'autre transportées en même temps à Babylone, elles retournèrent ensemble dans leur patrie, et elles subsistaient toutes les deux quand le Schiloh vint. Pour répondre à cela, j'ai deux réflexions à faire:

Premièrement, l'on a déjà vu que quand les tribus se divisèrent en deux royaumes après la mort de Salomon, la tribu de Benjamin et le *résidu d'Israël*, c'est-à-dire une partie de toutes les autres tribus, s'attachèrent à celle de Juda, et formèrent avec elle et sous sa conduite un seul peuple, ce qui était conforme à l'oracle de Jacob qui portait, que l'assemblée des peuples appartiendrait à Juda.

En second lieu, quoique la durée du sceptre de Ben-

jamin ne soit pas prédite, parce que le sceptre devait appartenir à Juda, cependant et Jacob et Moïse ont distinctement marqué la continuation de cette tribu, ou de ce peuple. Le premier bénissant ses enfants, dit (Gen. 49, 27): *Benjamin dévorera comme un loup; au matin il déchirera la proie, et sur le soir il partagera le butin.* Et Moïse dit touchant Benjamin: *L'aimé de l'Éternel habitera en sûreté avec lui; l'Éternel le protégera tout le jour, et se tiendra entre ses épaules* (Deut. 33, 12). Quand on entend Jacob déclarer à ses fils ce qui doit leur arriver aux derniers jours, est-il difficile de concevoir ce qu'il veut désigner par le matin et le soir dans la bénédiction qu'il donne à Benjamin? On ne saurait absolument expliquer ici ces termes du matin et du soir naturels; et à quelle autre chose pourrait-on donc les rapporter, qu'au matin et au soir, c'est-à-dire, aux premiers et aux derniers temps de la république des Juifs (1)? Car cette république est le sujet de toute la prophétie de Jacob d'un bout à l'autre; par conséquent ce patriarche prédit ici de Benjamin, que sa tribu ou son peuple subsisterait jusqu'à la destruction même de toute la nation. C'est ce que confirme l'oracle de Moïse, qui n'est en effet qu'une explication de celui de Jacob. Benjamin, dit ce prophète, *habitera en sûreté avec l'Éternel; l'Éternel le protégera TOUT LE JOUR, et se tiendra entre ses épaules.* Que veut dire cette expression, *tout le jour*? Vous voyez combien Benjamin est distingué; il doit habiter en sûreté sous la protection de l'Éternel tout le jour. Cela n'emporte-t-il pas la promesse que la tribu de Benjamin subsisterait plus longtemps que les autres tribus? Et cette promesse n'a-t-elle pas été très-exactement accomplie?

Le savant Bochart suppose, sur des raisons très-légères, qu'il y a une transposition dans les paroles de la prophétie de Jacob touchant Benjamin, et qu'au lieu de lire *le matin et le soir*, il faut lire, *le soir et le matin*; en sorte que le temps décrit entre ces deux-là est dans son opinion, *toute la nuit*, et non *tout le jour*. Il se fonde uniquement sur la propriété du *loup*, auquel Benjamin est comparé. C'est un loup du soir, dit-il, qui emporte sa proie pendant la nuit, et qui la mange le matin. Mais je doute fort que le style de l'Écriture comporte de pareilles subtilités de grammairie; et quoique cette imagination ait été adoptée par d'habiles commentateurs, cependant puisque Moïse lui-même a expliqué dans sa prophétie touchant Benjamin cette expression, *le matin et le soir*, par celle-ci, *tout le jour*, je ne vois pas qu'on puisse rien demander davantage.

Il ne me reste plus qu'à avertir le lecteur, que l'explication que je viens de donner de la prophétie de Jacob n'est pas absolument de moi. C'est la même pour l'essentiel que celle qu'on trouve rapportée la

(1) C'est le sens que quelques interprètes juifs, cités par Bochart, ont donné à ces mots. *Mund, id est, primis Israelitici regni temporibus... sub vesperam, id est, post captivitatis Babylonicæ tempora.* Hieroz. cap. 10, p. 828.

quatrième dans la démonstration évangélique de M. Huet, et que ce savant a rejetée, mais pour des raisons auxquelles nous avons pleinement répondu par avance dans cette dissertation. C'est aussi la même que Junius et Tremellius, et notre savant compatriote Ainsworth a soutenue, et que M. de Joncourt a remise en crédit il n'y a que quelques années. Ce dernier a publié plusieurs lettres sur des passages obscurs de l'Écriture, et entr'autres une sur le sceptre de Juda, lesquelles méritent bien la peine d'être lues. Pour ce qui est de celle-ci, si j'eusse cru qu'il n'y avait rien à y ajouter pour éclaircir l'oracle de Jacob, je ne me serais pas hasardé à donner au public cette dissertation. Mais ce n'est pas à moi à juger si j'ai mieux réussi que ceux qui m'ont précédé dans la même carrière.

### Dissertation v.

SUR L'ENTRÉE TRIOMPHANTE DE JÉSUS-CHRIST DANS JÉRUSALEM.

Comme ils approchaient de Jérusalem, et qu'ils étaient vers Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux disciples, et leur dit: *Allez-vous en à cette bourgade qui est vis-à-vis de vous; d'abord vous trouverez une ânesse attachée et son ânon auprès d'elle, détachez-les et me les amenez. Que si quelqu'un vous dit quelque chose, vous lui direz que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les enverra.* Or tout cela se fit, afin que ce qui avait été dit par un prophète fût accompli: *Dites à la fille de Sion: Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur, et monté sur un âne, sur le poulain d'une ânesse. Les disciples donc s'en allèrent, et ayant fait comme Jésus leur avait ordonné, ils amenèrent l'ânesse avec l'ânon, mirent leurs vêtements dessus et l'y firent monter. Aussitôt une grande multitude étendit ses habits le long du chemin, pendant que les autres coupaient des rameaux d'arbres, et en jonchaient les chemins. Et le peuple qui marchait devant lui, aussi bien que celui qui le suivait, allait criant: Hosanna au Fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; Hosanna dans les lieux très-hauts!* Comme il entra dans Jérusalem, toute la ville en fut émue, et chacun demandait: *Qui est celui-ci? Et la troupe disait: C'est Jésus le prophète de Nazareth en Galilée.* Matth. 21, 1, etc. Voyez aussi Marc 11, 4, etc. Luc 19, 29, etc. Jean 12, 12, etc.

Je me propose ici d'examiner la prophétie qui a rapport à ce fait, telle qu'on la trouve dans le chap. 9 de Zacharie, verset 9. Et quoique cette dissertation n'ait pas une relation immédiate avec les discours précédents, il ne sera peut-être pas hors de propos de joindre à ces discours l'explication d'un passage qu'on ne manque guère de faire entrer dans les conversations ou dans les disputes, qui roulent sur les prophéties en général.

En effet, de toutes les circonstances qui regardent le Messie, il n'en est aucune qui ait donné lieu à plus de profanes railleries, que celle dont il s'agit ici. Nous

regardons l'âne comme un animal méprisable; et un homme, surtout un homme de distinction, monté sur un âne, nous semble quelque chose de fort ridicule. Ce sont des préjugés de notre temps, et de notre pays; et quand ceux qui ne font attention qu'aux manières et aux coutumes établies chez eux, viennent à examiner ce morceau de l'histoire sacrée, ils y voient, ou y croient voir quelque chose d'incompartible avec la gravité et la dignité de la personne qui prétendait être le roi des Juifs, lorsque Jésus-Christ est représenté entrant en triomphe dans Jérusalem monté sur un âne.

Mais quelque méprisable que paraisse aujourd'hui l'âne, et quelque ridicule idée que l'on se fasse d'un homme monté sur un âne, il n'en était pas ainsi dès le commencement (1). Dans plusieurs pays, et surtout dans la Judée, les personnes les plus distinguées se servaient ordinairement de cette espèce de monture. Les gouverneurs d'Israël sont représentés dans le cantique de Débora (Jug. 5, 10), *montés sur des ânesses blanches.* Il est dit des trente fils de Jair, qui fut juge et prince en Israël vingt-deux ans, *qu'ils étaient montés sur trente ânes* (ibid. 10, 4); et il est fait mention d'un autre juge qui eut quarante fils, et trente petits-fils, *lesquels avaient pour montures soixante-dix ânes* (ibid. 12, 14). Si cela était nécessaire, il serait aisé de confirmer cette observation par un plus grand nombre d'autorités (2); mais l'oracle que nous avons en main, nous conduit à des recherches d'une autre nature, et qui méritent une plus sérieuse attention. En effet, supposé que les ânes fussent anciennement la monture ordinaire, d'où vient qu'il est fait mention d'une chose si commune, comme d'une marque de distinction, par rapport au Messie? Le prophète n'aurait-il pas également pu dire que le Messie viendrait à pied? Et ce grand Libérateur n'aurait-il pas été aussi bien reconnu à l'un de ces caractères, qu'à l'autre?

D'ailleurs, si l'on jette les yeux sur l'endroit du livre de Zacharie où cette prophétie est contenue, on verra que la personne dont il s'agit y est désignée sous l'idée d'un roi, d'un roi juste, et qui a les ânes en lui-même (5). Et qu'y a-t-il dans ce caractère d'être monté sur le poulain d'une ânesse, qui soit particulier à un roi, à un roi juste, et qui devait procurer le salut et la délivrance à son peuple?

Si nous consultons l'histoire ancienne ou moderne, nous n'y trouverons rien qui puisse nous donner lieu d'attribuer ce caractère aux rois. Ceux d'Égypte, d'Assyrie, et des autres pays voisins de la Judée, se scr-

(1) *Chamar*, un des noms hébreux de l'âne, était celui du père de Sicheu, de même que parmi les latins on trouvait des Asella et des Asinins. Dans la plus grande partie de l'Orient, et surtout dans la Palestine, l'on se sert encore aujourd'hui communément d'ânes pour monture. C'est aussi la voiture ordinaire dans les provinces méridionales de la France. Rem. du trad.

(2) Voyez 2 Sam. 16, 2, 17, 25, 49, 26. 1 Rois 15, 1. Chron. 27, 30, etc. Num. du trad.

(5) Voyez le passage tout au long ci-dessous col. 761

vaients d'autres montures : beaucoup moins pourrions-nous apercevoir quelque liaison entre la justice et le pouvoir d'un prince pour délivrer son peuple, et cette circonstance particulière d'être monté sur le poulain d'une ânesse.

Puis donc qu'on ne saurait rendre raison de ce caractère donné par le prophète, en examinant l'état des rois en général, il faut nécessairement qu'il y ait en dans celui des rois d'Israël quelque chose de fort particulier, sur quoi l'application de ce caractère est fondée.

Ainsi je vais tâcher de découvrir cette circonstance particulière, et de mettre dans son vrai jour la prophétie de Zaïharic, dont on a si fort abusé, peut-être uniquement parce qu'on l'a très-mal entendue.

Il ne faut que lire l'histoire de l'agrandissement et de la décadence des peuples, pour se convaincre généralement que leur prospérité et leurs succès ont en quelque proportion avec l'étendue de leur pouvoir et de leurs forces, et avec la conduite et l'habileté de leurs chefs. Mais il n'en a pas été de même des Juifs, qui d'esclaves qu'ils étaient en Egypte, devinrent une nation nombreuse et puissante. Le meilleur et le plus grand de leur roi, et celui qui porta la gloire du royaume à son plus haut période, nous a laissé une tout autre idée de leurs affaires. Ils (nos pères) n'ont point conquis le pays par leur épée, dit-il en parlant à Dieu (Ps. 44, 4), et leur bras ne les a point délivrés; mais c'est ta droite, ton bras, et ta lumière de ta face, parce que tu avais de l'affection pour eux. Quand nous lisons ces paroles et d'autres semblables, nous sommes portés à les regarder comme des effets de la pitié et de la dévotion du psalmiste, et comme de simples déclarations de l'influence universelle de la Providence dans les affaires de ce monde; et c'est ce qui fait que d'ordinaire nous ne pensons point à la vérité historique qu'elles renferment, ou nous n'y réfléchissons pas assez. Il est vrai que tous les bons succès peuvent être justement attribués à Dieu, et que c'est lui qui donne la victoire aux rois. Mais néanmoins il se sert ordinairement pour cela de moyens naturels; et les princes ne pêchent point contre sa Providence, quand ils lèvent de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, pour défendre et eux et leurs états contre les attaques de leurs ennemis. Mais il n'en fut pas de même par rapport aux Juifs. Ils n'étaient jamais plus faibles, que quand ils s'étaient bien fortifiés; jamais plus certainement vaincus, que quand leur pouvoir était assez grand pour leur inspirer de la confiance en leurs propres forces. Car Dieu avait pris sur soi la défense de son peuple, et toutes les fois qu'ils voulurent lui ôter ce soin pour s'en charger eux-mêmes, ils furent infailliblement ruinés.

Dieu était même si jaloux de son honneur sur ce point, et si intéressé à justifier aux yeux de tout le monde la promesse qu'il avait faite de protéger les Israélites, qu'il ne voulut pas même toujours permettre que les causes naturelles intervenissent dans leur dé-

livrance, afin qu'ils ne pussent pas douter que c'était à lui seul qu'ils devaient attribuer leurs victoires. Quand Gédéon se mit en devoir de délivrer ce peuple du joug des Madiantites, il leva une armée de trente-deux mille hommes; mais Dieu refusa d'aller à l'ennemi avec de si grandes forces, et voici la raison qu'il en donne : *Le peuple qui est avec toi, est en trop grand nombre, pour que je livre MADIAN dans leurs mains, de peur qu'ISRAËL ne se glorifie contre moi, et ne dise, ma main m'a délivré* (Jug. 7, 2). Ainsi les trente-deux mille hommes furent réduits à trois cents, et ce fut par eux que l'armée des Madiantites fut entièrement défaite.

Mais pour nous approcher de plus près de notre but, ce fut par la même raison que Dieu ne voulut pas permettre aux Juifs d'avoir des chevaux et des chariots de guerre pour leur défense, et non pas parce qu'on les croyait inutiles pour la guerre; car l'on sait assez que c'était en cela que consistait principalement la force des armées dans ces temps reculés. Telle était la force des Égyptiens, des Assyriens, et des autres peuples de l'Orient; et c'est une chose digne de remarque, que quand Dieu est introduit dans le livre de Job étalant les grandes œuvres de la Création, il décrit le cheval comme s'il avait été fait expressément pour le jour de la bataille. *As-tu donné au cheval sa force, dit-il à Job (59, 19)? As-tu reculé son cou de hennissement?*

20. *Le feras-tu sauter de peur comme une sonnerie? La force du souffle de ses narines est terrible.*

21. *Il creuse la terre du pied, il s'égare dans sa force, il va à la rencontre de l'homme armé.*

22. *Il se rit de la peur, et rien ne l'épouvante, et il ne se détourne point à la vue de l'épée.*

23. *Des dards sifflent autour de lui; les lances et les piques brillent à ses yeux.*

24. *Il s'agite, il frémit, et semble vouloir engloutir la terre; il ne peut s'arrêter au bruit des trompettes.*

25. *Quand on sonne la charge, il dit: Ha! Ha! Il sent de loin le combat, et il s'anime à la voix tonnante des capitaines, et aux cris de guerre.*

Mais ce courage et ces autres qualités qui rendent les chevaux propres à la guerre, furent la raison même pour laquelle Dieu ne voulut pas permettre aux Israélites de s'en servir pour leur défense. Il avait lui-même pris en main leur cause, et il n'avait besoin ni de cavalerie, ni d'infanterie pour vaincre leurs ennemis. C'est ce dont il donna une preuve suffisante dans la première délivrance qu'il leur accorda. Quand il les retira d'Égypte, qu'étaient-ils sinon un amas de femmes, d'enfants, et d'hommes élevés dans l'esclavage sous des commissaires durs et impitoyables? Les Égyptiens, au contraire, avaient pour eux toutes les anciennes troupes du royaume, des chariots et chevaux en grand nombre; en un mot des forces redoutables conduites par des princes et des nobles. Cependant qu'arriva-t-il? Les Égyptiens furent entièrement défaits, et les Israélites délivrés. La gloire que Dieu tira d'avoir ainsi sauvé un peuple faible malgré

toute la force des chariots et des chevaux de Pharaon, est très-bien décrite dans le cantique que Moïse composa à cette occasion. *Je chanterai à l'honneur de l'Éternel* (Exod. 15, 1, 5, 4); *car il a hautement triomphé; il a renversé dans la mer le cheval et celui qui le montait. L'Éternel est un vaillant guerrier, son nom est l'Éternel. Il a jeté dans la mer les chariots de Pharaon, et son armée.*

On dira peut-être qu'il n'est pas surprenant que les Israélites n'eussent alors ni chevaux, ni chariots; car d'où les auraient-ils eus? C'était une troupe d'esclaves, et leurs maîtres avaient sans doute assez de prudence, pour ne pas leur laisser les moyens de faire la guerre. Passons donc aux temps qui suivirent, et voyons ce qui arriva, lorsque ce peuple fut en état de se procurer de chevaux et de chariots, s'il lui avait été permis de le faire. Après la mort de Moïse, Josué fut chargé de la conduite des Israélites : les victoires qu'il remporta sur les Chananéens, alarmèrent si fort les princes voisins, qu'ils se ligèrent tous contre lui, et rassemblèrent une multitude innumérable de gens propres à la guerre, et aussi des chevaux et des chariots en très-grand nombre (Jos. 11, 17). Josué les battit, prit leurs chevaux et leurs chariots, et eut ainsi une belle occasion de fortifier son armée, en y joignant de la cavalerie. Mais voyez l'ordre exprès que Dieu lui donna à cet égard : *Tu couperas, lui dit-il (ibid.), les jarrets à leurs chevaux, et tu brûleras leurs chariots. Est-ce ainsi qu'on en use ordinairement en guerre? les princes qui ont besoin de chevaux pour remonter leurs troupes, ont-ils coutume de se défaire de ceux qu'ils ont pris à l'ennemi, ou de les mettre hors d'état de servir en leur faisant couper les jarrets? L'ordre de Dieu, dans cette rencontre, ne saurait être fondé que sur ce qu'il n'était pas permis à Josué, par la raison que j'ai déjà alléguée, de garder les chevaux et les chariots de ceux qu'il avait vaincus.*

J'ai rassemblé ces diverses observations, pour répandre quelque lumière sur un précepte général de la loi, qui regardait tout prince qui gouvernerait en Israël, et d'où dépend, à mon avis, la véritable explication de la prophétie que je me suis proposé d'examiner. Ce précepte est conçu en ces termes (Deut. 17, 16): *Il (c'est-à-dire quiconque sera roi d'Israël) ne s'amassera point des chevaux; et ne fera point retourner le peuple en Egypte, pour faire amas de chevaux.* Si l'on considère la situation de la Judée, comment elle était environnée de nations belliqueuses qui avaient de puissantes armées tant de cavalerie que d'infanterie, il sera impossible de justifier ce précepte par les règles de la prudence humaine : mais l'on en trouve la vraie raison dans le chapitre 20 du Deutéronome, où Moïse parle ainsi au peuple d'Israël (v. 1) : *Quand tu iras à la guerre contre tes ennemis, et que tu verras des chevaux et des chariots, et un peuple plus grand que toi, n'aie point peur d'eux : car l'Éternel ton Dieu, qui t'a fait monter hors du pays d'Égypte, est avec toi. Si Dieu dédaigne aux Israélites de se servir de chevaux et de*

chariots pour la guerre, il leur promet en même temps de leur tenir lieu de chevaux et de chariots. Par conséquent, cette loi devait être, tant pour le prince que pour le peuple, une marque distinctive et permanente à laquelle on reconnaîtrait s'ils mettaient leur confiance en Dieu leur libérateur. A Penvisager de cette manière, elle est fondée en raison; car celui qui l'avait donnée, savait bien comment remédier aux inconvénients qui devaient naturellement s'ensuivre. Dans tout autre point de vue, elle est inexplicable, et même, si on la pèse à la balance d'une politique mondaine, ridicule et absurde.

Considérons maintenant l'effet que cette loi produisit, et l'influence que l'obéissance ou la désobéissance des princes à cet égard, eut sur les affaires des Israélites.

Il paraît clairement, par l'histoire de ce peuple, que cette loi fut bien observée pendant près de quatre cents ans, jusqu'à la fin du règne de David, et assez avant dans celui de Salomon. J'ai déjà remarqué que Josué n'avait ni chariots, ni chevaux dans son armée. Quand Débora et Barac délivrèrent Israël des mains de Sisara qui avait neuf cents chariots de fer, il est dit expressément que *Barac fut envoyé à pied dans la plaine*, Jug. 5, 15. Et c'est ainsi que les anciens juges d'Israël, que Dieu suscita de temps en temps pour délivrer son peuple, faisaient la guerre. David, dont l'empire s'étendait de l'Égypte à la Syrie, et du côté de l'Orient jusqu'à l'Euphrate, en usa toujours de la même manière, non qu'il ne pût avoir des chevaux et des chariots : car il prit dans un seul jour à Hadadheser, fils du roi de Tsoba, mille chariots et sept cents hommes de cheval; mais *il coupa les jarrets des chevaux de tous les chariots, excepté qu'il en réserva seulement pour cent chariots*, 2 Sam. 8, 4. Puisqu'après avoir pris mille chariots avec leurs chevaux, il en détruisit neuf parts, il est manifeste qu'il ne songeait point à en faire amas pour la guerre; s'il en conserva la dixième partie, ce fut probablement pour la pompe, et il pouvait le faire sans pêcher contre la loi qui défendait d'amasser des chevaux. Toujours est-il certain qu'il ne s'en servit point en guerre, et à cet égard il suivit le vrai sens et l'esprit de cette loi. Il n'est dit nulle part quel usage il en fit : seulement l'historien sacré nous apprend que quand Absalom cherchait à s'emparer du trône, il se procura de chevaux et de chariots, et il avait cinquante hommes qui couraient devant lui (ibid., 15, 1); affectant manifestement en cela la pompe et la magnificence d'un roi. Cependant nous voyons que le jour de la bataille qu'il livra à son père, il était monté sur un mulet, le poulain d'une ânesse. Si donc nous pouvons juger de ce que le roi fit, par ce que cet usurpateur de la couronne affecta de faire, il est évident que les cent chariots que David se réserva, servaient pour la parade en temps de paix, et non pour la défense en temps de guerre. Et c'est, à mon avis, dans ce sens qu'il faut entendre un passage de Jérémie, où ce prophète promet au peuple de Juda que, s'il se mon-

tre obéissant aux lois de Dieu, les rois et les princes assis sur le trône de David entrèrent par les portes de Jérusalem montés sur des chariots et sur des chevaux (Jer. 17, 25); ce qui est manifestement la description d'un état de paix et de tranquillité, comme il paraît par la suite. Dans quelque autre sens qu'on prenne ces paroles, elles se trouveront en contradiction avec le précepte du Deutéronome, et avec plusieurs autres passages de l'Écriture (1). Mais poursuivons.

C'est une chose très-digne de remarque, que durant ce période, c'est-à-dire depuis la sortie de l'Égypte jusqu'à la fin du règne de David, les Israélites ne furent jamais vaincus et subjugués faute de forces suffisantes dans la guerre; toutes les fois qu'ils tombèrent dans l'idolâtrie, ils en furent punis, comme ils le méritaient; mais dès qu'ils se repentaient et qu'ils se convertissaient à Dieu, leur délivrance était assurée, quelque destitués qu'ils fussent de secours humains. Des troupes en petit nombre, et en apparence peu propres pour le combat, qui n'étaient soutenues ni de chariots ni de gens de cheval, remportèrent plusieurs fois la victoire sur de puissantes armées. C'est ce que prouve l'histoire de Gédéon, de Barac, de Jephthé, de Samuel, et de tous les autres que Dieu suscita pendant ce temps-là, pour délivrer son peuple.

Ce fut aussi durant ce période, que David porta la gloire du royaume d'Israël à son plus haut point. Les rois voisins, malgré leurs chevaux et leurs chariots, étaient ses tributaires, quoiqu'il n'eût qu'une mule pour sa monture, la même qu'il donna à son fils Salomon le jour qu'il le fit couronner. *Faites monter, dit-il (Rois 1, 53, 54), mon fils Salomon sur ma mule, et le faites descendre à Guithon; et que Tsadok le sacrificateur, et Nathan le prophète l'oignent dans ce lieu-là roi sur Israël.* Quand David réfléchissait sérieusement sur tout cela, n'avait-il pas bien raison de dire (Ps. 20, 7): *Les uns se confient dans leurs chariots, et les autres dans leurs chevaux; mais pour nous, nous célébrons le nom de l'Éternel notre Dieu.*

Sous le règne de Salomon, les choses changèrent bientôt de face. Il épousa la fille du roi d'Égypte, et par là ouvrit une communication entre ce pays et le sien; et la première chose que nous apprenons de lui depuis ce temps-là, c'est qu'il avait quarante mille chevaux à tenir des chevaux, et douze mille hommes de cheval (1 Reg. 4, 26). Ses successeurs suivirent son exemple, et dès lors les rois de Juda et d'Israël eurent autant de chevaux et de chariots qu'ils purent en garder.

Mais qu'est-ce que les uns et les autres gagnèrent par ce changement de conduite? Salomon monta sur un trône bien affermi. Les princes voisins étaient ses

(1) Si le neuvième chapitre de Zacharie et les suivants font partie de la prophétie de Jérémie, comme M. Mede et d'autres savants le croient, cette remarque sera nécessaire pour concilier ce passage de Jer. 17, 25, avec celui de Zach. 9, 9.

tributaires, et ceux qui étaient éloignés le craignaient et l'admiraient également. Mais il se vit bientôt exposé à divers troubles: le roi d'Edom d'un côté, celui de Damas de l'autre, s'élevèrent contre lui; et il ne put avec toutes ses nouvelles forces mettre à la raison des ennemis si peu redoutables. (Voyez 1 Reg. 11.)

Mais l'événement le plus remarquable, et qui semblait destiné par la Providence à humilier l'orgueil d'Israël, ce fut la division des dix tribus après la mort de Salomon; événement qui alluma une guerre de plusieurs années entre les rois de Juda et d'Israël, dans laquelle leurs forces furent employées à s'affaiblir et à se détruire mutuellement. Pendant ce temps-là, le roi d'Égypte, d'où Salomon avait tiré tous ses chevaux, marcha contre Jérusalem, la prit, et emporta tous les trésors du temple et du palais royal, que David et Salomon avaient mis bien du temps à amasser; et Roboam, fils de Salomon, lui devint tributaire. Voilà comment Salomon et sa famille prospérèrent par la grande multitude de chariots et de chevaux qu'ils s'étaient acquis. Et assurément nous pouvons bien rapporter à cette époque la ruine d'Israël; les deux royaumes s'affaiblirent tellement par leurs guerres mutuelles, qu'ils devinrent incapables de se défendre contre leurs voisins, et tombèrent tour à tour sous la puissance, tantôt des rois d'Égypte, et tantôt des rois d'Assyrie et de Babylone, jusqu'à ce qu'après plusieurs échecs considérables, le peuple d'Israël fut mené en captivité en Assyrie, et celui de Juda à Babylone.

Cependant Dieu n'abandonna pas entièrement son peuple durant ce période; il lui accorda souvent des délivrances signalées. Mais il est à remarquer que ce ne fut point par leurs armées puissantes et nombreuses, mais par son interposition visible, et lorsque leur état était si désespéré qu'ils n'attendaient plus rien de leurs propres forces, et qu'ils mettaient toute leur confiance en cet Être suprême. C'est ainsi qu'Ézéchias fut délivré dans un temps où il était si faible, que les Assyriens lui offrirent insolemment deux mille chevaux, s'il pouvait fournir autant d'hommes pour les monter (2 Reg. 18, 25). On n'a qu'à jeter les yeux sur l'histoire sainte pour voir qu'en général il en fut de même dans tous les autres cas semblables.

Il paraît par le court exposé que je viens de faire, que David fut le dernier des conducteurs d'Israël, qui observa la loi qui leur défendait de faire amas de chevaux et de chariots, et le dernier aussi qui put prétendre à la qualité de libérateur du peuple. C'est ce que l'auteur de l'Épître aux Hébreux a très-bien senti; car faisant l'énumération des anciens héros de sa patrie, qui se sont confiés en Dieu, et qui par là furent subjugués des royaumes, ont été rendus forts dans leurs faiblesses, sont devenus vaillants dans la guerre, et ont mis en fuite les armées des étrangers (Hebr. 11, 35, 34), il finit par David, comme étant le dernier à qui ces caractères pussent être appliqués, et après

lequel il ne s'en est point élevé de semblable pour délivrer le peuple d'Israël.

Mais l'on demandera peut-être: est-ce pour avoir eu des chevaux et des chariots dans leurs armées, que les rois de Juda et d'Israël furent punis? L'Écriture ne les accuse-t-elle pas d'idolâtrie, et de plusieurs autres crimes qui furent la cause de leur ruine? Sans doute que ces rois et leurs peuples ont été coupables de plusieurs autres péchés, et de péchés beaucoup plus criants, pour lesquels Dieu les punit justement; mais il s'agit de savoir s'il y avait du crime à faire amas de chevaux et de chariots.

Pour répondre à cette question, il ne faut qu'examiner à quelles causes les prophètes des Juifs ont attribué la ruine de ce peuple.

Isaïe a vécu sous quatre rois de Juda, et a prédit la captivité de Babylone. Dans le second chapitre de son livre, voici ce qu'il décrit les péchés du peuple (Isa. 2, 6, 7): *Ils se sont remplis de la magie de l'Orient, et d'enchantements, comme les Philistins, et ils se sont plu aux enfants des étrangers: leur pays a été aussi rempli d'argent et d'or, et il n'y a point eu de fin à leurs trésors: leur pays a été rempli de chevaux, et il n'y a point eu de fin à leurs chariots. De même au chapitre 51: Malheur sur ceux, dit-il (v. 1), qui descendent en Égypte pour avoir du secours, qui s'appuient sur les chevaux, et qui mettent leur confiance dans les chariots, parce qu'ils sont en grand nombre, et dans les gens de cheval, parce qu'ils sont très-forts, mais qui ne regardent point au saint d'Israël, et ne recherchent point l'Éternel.*

Le prophète Osée a vécu sous les mêmes rois qu'Isaïe, et a prédit les malheurs qui allaient tomber sur sa patrie. Dans un endroit, il exhorte le peuple à la repentance, et lui donne une formule de confession, dont voici les deux grands articles (Os. 14, 5): *Nous ne monterons plus sur des chevaux, et nous ne dirons plus à l'ouvrage de nos mains, vous êtes nos dieux.*

Voyez maintenant où est le crime d'avoir un grand nombre de chevaux. On ne saurait dire qu'il y ait aucun mal moral, et accuser d'impiété tous les princes qui ont dans leurs armées une nombreuse cavalerie: les regarder comme coupables du même péché dont les rois de Juda et d'Israël sont chargés pour avoir tenu une pareille conduite, ce serait abuser misérablement des expressions et du langage de l'Écriture. Mais les rois d'Israël n'étaient élevés au trône qu'à condition qu'ils ne se serviraient point en guerre de chevaux et de gens de cheval, et qu'ils attendraient de Dieu seul la victoire au jour de la bataille.

Après avoir vu quelle idée la loi, les prophètes, et une expérience de plusieurs siècles avaient appris aux Juifs à se faire de leurs princes et de leurs préparatifs de guerre, revenons à l'examen de la prophétie de Zacharie (9, 9, 10), dont voici les termes: *Sois comblée de joie, fille de Sion, jette des cris de réjouissance, fille de Jérusalem: voici, ton roi viendra à toi, juste et ayant le salut en lui-même, humble, doux et monté sur un âne, sur un ânon poulain d'une ânesse. Et je retran-*

*cherai d'Ephraïm les chariots, et de Jérusalem les chevaux.*

Vous voyez que le roi qui est ici prédit, devait sauver le peuple. Considérez donc quelle sorte de roi les Juifs devaient attendre: peut-on penser que, pour les délivrer, Dieu voulût envoyer un roi qui fût semblable aux rois qui avaient été la cause de leur ruine? N'est-il pas plus raisonnable de croire qu'il devait marcher sur les traces des princes qui avaient été vraiment les libérateurs de leur patrie? Princes qui craignaient Dieu, et qui par là même ne craignaient point d'ennemis; qui, bien que montés sur des ânes, et sur des ânon poulains d'ânesses, étaient capables de mettre en fuite les chariots et les chevaux, qui venaient contre eux par centaines et par milliers.

Le roi prédit par le prophète devait être, outre cela, juste, doux et humble; mais comment aurait-il pu mériter ces titres, s'il avait paru avec la pompe et la fierté d'un conquérant, environné de chevaux et de chariots, d'une manière directement contraire à la loi de Dieu? Ou, puisqu'il devait procurer le salut à son peuple, pouvait-il employer pour ces deux moyens que Dieu n'avait jamais bénis, et qu'il avait même suffisamment déclaré qu'il ne bénirait jamais?

Ainsi vous voyez combien c'était une chose essentielle au caractère d'un roi d'Israël, qui devait être juste, doux et humble, et apporter avec lui le salut, qu'il vint monté sur un âne et sur un ânon poulain d'une ânesse. Mais s'il vous reste encore quelque doute là-dessus, le prophète lui-même le lèvera; car après avoir ainsi décrit le roi promis, il ajoute immédiatement: *Et je retrancherai d'Ephraïm les chariots, et de Jérusalem les chevaux, montrant clairement que le caractère qu'il donne du Messie, savoir qu'il serait monté sur un âne, était par opposition à l'orgueil de ces rois belliqueux d'Israël, qui pour s'être servis en guerre d'un grand nombre de chevaux et de chariots, s'étaient perdus eux-mêmes, et avaient perdu leur peuple.*

C'est dans le même esprit, que Dieu dit par la bouche du prophète Osée (Os. 1, 7): *Je ferai miséricorde à la maison de Juda, et je les délivrerai par l'Éternel leur Dieu. Je ne les délivrerai point par l'arc ni par l'épée, ni par les combats, ni par les gens de cheval. C'est ainsi encore que le prophète Michée, après avoir promis la délivrance au reste de Jacob, ajoute (Mich. v. 10, 11): Et il arrivera en ce temps-là, dit l'Éternel, que je retrancherai les chevaux du milieu de toi, et je ferai périr tes chariots; et je retrancherai les villes de ton pays, et je ruinerai toutes tes forteresses.*

Quelques commentateurs se sont donné beaucoup de peine pour accorder ces paroles, s'imaginant qu'il y a une grande contradiction à promettre de délivrer le peuple, et en même temps de détruire leur cavalerie, et de renverser leurs forteresses. Mais le vrai sens est, que la délivrance que Dieu accorderait aux Juifs, serait si parfaite, qu'ils n'auraient besoin ni de leurs chevaux, ni de leurs chariots, ni de leurs places fortes, parce que cet Être su-

premier leur tiendrait lieu d'armées et de forteresses.

Ces divers passages se prêtent du secours et s'éclaircissent mutuellement; ils montrent d'une manière incontestable ce que le prophète avait en vue, quand il prédit que le Messie serait monté sur un âne.

Et qu'y a-t-il en tout cela, qui puisse donner lieu aux railleries des incrédules? A-t-il paru, par ce que nous avons dit, que ce fut une chose de nulle importance pour un roi d'Israël, d'avoir des chevaux et des chariots de guerre, ou de n'en avoir point? Ou, est-ce un sujet de reproche en Jésus-Christ, qu'il entrât dans Jérusalem monté sur un poulain d'une ânesse, après que David et Salomon, l'un le plus grand et l'autre le plus sage (au moins tant qu'il fut sage) de ses ancêtres, s'étaient servis de la même monture? Les Juifs peuvent-ils rien objecter à cette circonstance, tandis qu'ils exaltent la gloire de David et la magnificence de Salomon, lesquels, au milieu de toute cette gloire et de toute cette magnificence, ont fait précéder la même chose? Ou, peuvent-ils s'offenser de ce caractère particulier du Messie, sans oublier par quels princes leurs ancêtres ont été déliés, et par quels princes ils ont été perdus?

L'idée générale que nous venons de donner des affaires des rois d'Israël, et des circonstances particulières où ils se trouvaient par rapport à leur loi, nous fournit quelques réflexions que nous pouvons très-bien placer ici. La première, c'est que le précepte qui regardait ces rois, comparé avec l'histoire des Juifs, forme une présomption très-forte en faveur de l'origine divine de la loi de Moïse. Car, supposé que Moïse ne fût qu'un législateur humain, tel que Solon, ou Lycurgue, qu'est-ce qui pouvait le porter à interdire aux princes de sa nation l'usage des chevaux et des chariots pour leur défense? Si l'on faisait aujourd'hui une pareille loi en France ou en Allemagne, que croyez-vous que le monde en pensât? Ou, supposé que cette loi fût de la propre invention de Moïse, d'où vient que l'événement s'y trouve si parfaitement conforme pendant plusieurs siècles? D'où vient que les princes hébreux ont prospéré et étendu leur domination sur de grands peuples, quand ils n'avaient ni chariots, ni chevaux; et qu'ils ont été au contraire vaincus et ruinés, quand ils étaient forts de ce côté-là? Peut-on supposer que l'histoire de plusieurs siècles, qui comprend les affaires non seulement des princes d'Israël, mais encore de quelques autres rois contemporains, soit forgée d'un bout à l'autre, et cela uniquement pour faire voir qu'il y a un parfait accord entre l'événement et cette loi particulière? Ou, comment rendre raison de la conduite des prophètes qui voyant les Juifs vaincus et opprimés par leurs ennemis, leur reprochaient qu'ils avaient été trop forts, trop puissants en chevaux et en gens de cheval, au lieu de leur reprocher leur poltronnerie et leur négligence à prendre les mesures nécessaires pour se défendre, reproches naturels et ordinaires en pareils cas? On ne saurait jamais expliquer ces diverses cir-

constances, si l'on regarde la loi de Moïse comme une production de la politique ou de l'adresse humaine; elles déconvrent clairement le doigt de Dieu, qui agit dans toute cette affaire d'un bout à l'autre.

En second lieu, on peut recueillir de ce que nous avons dit, quelle fut la nature du crime que David commit en faisant le dénombrement du peuple. S'il eût agi comme il convenait à un roi d'Israël, il ne se serait pas tant empressé de savoir le nombre de ses troupes, et il aurait mis toute sa confiance en Dieu par rapport à la promesse qu'il avait faite de délester son peuple, et qu'il avait toujours, mais particulièrement à l'égard de David lui-même, fidèlement exécutée. Lisez cette promesse dans la loi. (Deut. 20 1) : *Quand tu iras à la guerre contre tes ennemis, et que tu verras des chevaux et des chariots, et un peuple plus grand que toi, n'aie point peur d'eux; car l'Eternel ton Dieu, qui t'a fait monter hors du pays d'Égypte, est avec toi; et vous verrez qu'aucune autre chose ne pouvait porter David à faire le dénombrement de ses troupes, sinon qu'il se défiait de la puissance ou de la bonté de Dieu. Qu'il aurait été à souhaiter pour ce prince et pour son peuple, qu'il eût alors bien considéré que Dieu ne prend point de plaisir dans la force du cheval, et qu'il ne fait point cas des hommes légers à la course (Ps. 147, 10) ! N'aurait-il pas dû se souvenir de ce que sa propre expérience lui avait appris, que cet être suprême n'a besoin ni de cavalerie ni d'infanterie pour exécuter les desseins de sa Providence?*

Enfin on peut conjecturer que le roi Josias se rendit coupable de la même faute dans les préparatifs de guerre qu'il fit contre le roi d'Égypte. L'Écriture rend un si bon témoignage de la piété de ce prince, que les Juifs et les chrétiens ont été également embarrassés à rendre raison de sa fin malheureuse, ayant été blessé à mort dans la bataille qu'il livra au roi d'Égypte. Le savant docteur Prideaux (1) a justifié la conduite qu'il tint en s'opposant au passage de ce roi, parce qu'il y était obligé en qualité de vassal du roi d'Assyrie: soit; mais cependant ce qu'il devait à ce prince ne pouvait pas annuler la dépendance où il était d'un maître plus élevé. Il se mit en campagne, comme vassal du roi d'Assyrie; mais prit-il auparavant conseil de Dieu, comme roi de Juda? Ou, n'aurait-il avec lui d'autres forces que celles que les rois de Juda pouvaient légitimement employer? On voit clairement par ce qui est dit de sa mort (2, Chr. 35, 25, 24), qu'il avait dans son armée des chariots et des gens de cheval; car il fut blessé dans un chariot, et se ensuite sur un autre pour être porté à Jérusalem. Et il est fort probable qu'il en avait même un grand nombre, puisqu'il ne paraît pas qu'il se fit à-dessus aucun scrupule. Je n'oserais assurer que ce fût là la véritable et l'unique cause de son malheur: car je n'ai l'autorité d'aucun passage formel pour le prouver; tout ce que je puis dire, c'est qu'il fut trouvé le jour

(1) Hist. des Juifs, tom. 1, pag. 97, etc., de la dernière Edit. de la trad. française.

de la bataille, non pas avec l'équipage d'un roi de Juda, mais avec des forces auxquelles la loi de son Dieu lui avait défendu de se confier, et qui avaient souvent été fatales à ses ancêtres.

### Disertation vi,

OU EXTRAIT DE LA BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE.

Remarques sur la V<sup>e</sup> dissertation de milord évêque de Bangor (M. Sherlock), à présent évêque de Londres, dans une lettre humblement adressée à ce prélat.

(A Londres, 1732, broch. in-8.)

Cette brochure n'a pas demeuré longtemps sans réplique; et comme l'auteur ne s'était proposé que de réfuter l'hypothèse particulière de M. Févêque, un autre anonyme lui a répondu dans un petit écrit publié sous ce titre :

DISSERTATION, où l'on prouve qu'il n'était pas permis aux Juifs de se servir de chevaux et de chariots de guerre, à l'occasion d'une brochure intitulée, Remarques sur la 4<sup>e</sup> dissertation de milord évêque de Bangor.

(A Londres, in-8, pp. 66.)

Nous joignons ensemble ces deux brochures pour en donner l'extrait, l'une n'étant proprement que la réfutation de l'autre. Nous ne nous arrêtons point à ce qu'il y a de personnel, et qui ne fait rien au fait; mais nous rapporterons fidèlement, et en peu de mots, ce qui s'est dit d'essentiel de part et d'autre.

L'auteur des Remarques soutient d'abord qu'il n'y a rien dans le passage du Deutéronome XVII, 16 que monsieur l'Évêque de Bangor avait allégué comme une preuve fondamentale de son hypothèse, qui prouve que la défense de faire amas de chevaux emporte celle de s'en servir en guerre. Mais l'auteur de la dissertation répond 1<sup>o</sup>, que c'est ce que renferme le mot de l'original multiplier, ou faire amas. « Un roi, dit-il, a des gardes pour la sûreté de sa personne, et pour la pompe; mais quand il multiplie ou qu'il augmente considérablement ses forces, il est aisé de juger qu'il veut s'en servir en guerre. 2<sup>o</sup> La raison de cette loi du Deutéronome n'étant marquée qu'indirectement, il faut nécessairement l'expliquer par l'histoire des temps qui suivirent. Or il paraît clairement par là, comme l'a très-bien remarqué M. Févêque de Bangor, que le but de Dieu était d'empêcher les Israélites de se servir de chevaux et de chariots en guerre, par opposition à la conduite des autres peuples, c'est à dire suprême s'étant lui-même chargé du soin de les défendre contre tous leurs ennemis, et voulant convaincre toute la terre que lui seul était l'auteur de leurs victoires. Les chevaux ne leur étaient certainement pas défendus pour l'usage ordinaire, ou pour la parade, puisque plusieurs rois, et en particulier David, en ont eu un assez grand nombre, sans que jamais cela leur ait été reproché; au lieu qu'ils ont

été constamment censurés et punis, pour s'en être servis en guerre. »

Mais l'auteur des Remarques allégué une autre raison de cette défense, savoir le danger de l'idolâtrie, si les Israélites renouvelaient leur ancienne correspondance avec les Égyptiens; et il prétend que cette raison est renfermée dans ces paroles qui suivent immédiatement la défense: *D'autant que l'Eternel vous a dit: Vous ne retourneriez jamais plus par ce chemin-là. A cela l'auteur de la dissertation oppose, 1<sup>o</sup> qu'il n'est point parlé d'idolâtrie dans le texte; 2<sup>o</sup> que la conjonction de l'original (7), que nos versions ont exprimée par d'autant que, ne signifie proprement qu'et; ou, si elle emporte quelque chose de plus, elle peut être rendue par principalement, aussi bien que par d'autant que. Il ne fera point retourner le peuple en Égypte pour faire amas de chevaux, principalement, ou, surtout après que l'Eternel vous a dit: Vous ne retourneriez jamais plus par ce chemin-là. Et alors ces dernières paroles doivent être considérées, non comme la raison de la défense que Dieu fait aux rois d'Israël d'envoyer le peuple en Égypte pour faire amas de chevaux, mais comme une nouvelle considération, dont Moïse se sert pour engager d'autant plus efficacement ces princes à observer cette loi. C'est ainsi que le P. Calmet entre autres a traduit ce passage d'après la Vulgate. 3<sup>o</sup> Ce ne peut pas être le danger de l'idolâtrie qui a porté Dieu à défendre dans cet endroit aux Juifs de retourner en Égypte pour y faire amas de chevaux, puisqu'ils pouvaient aussi en tirer de plusieurs autres pays voisins, comme de l'Arménie, de la Perse, de Tyr, etc., où il était également à craindre qu'ils ne se corrompissent par les superstitions qui y régnaient. De là vient que les Rabbins étendent cette défense à tout autre pays indifféremment (1). S'il est fait mention en particulier de l'Égypte, ce n'est que parce qu'elle était plus à portée, et plus abondante en chevaux, et en meilleurs chevaux (2). D'ailleurs les Égyptiens sont les premiers peuples qui se soient servis de chevaux en guerre, comme nous l'apprenons de Plutarque, sur Isis et Osiris. Ainsi il était à craindre que les rois d'Israël n'envoyassent le peuple en Égypte, plutôt que dans tout autre pays, pour y acheter des chevaux; et pour y apprendre la manière de s'en servir avec avantage en guerre. Voilà pourquoi Dieu défend particulièrement d'y retourner dans cette vue.*

L'auteur remarque 4<sup>o</sup> que cette défense n'était pas absolue et illimitée, puisqu'elle n'avait pour but que d'empêcher les Israélites de s'établir de nouveau en Égypte, au mépris du pays de Chanaan, des merveilles que Dieu avait opérées pour les y introduire, et des bénédictions particulières qu'il y avait attachées. C'est ce qui paraît par les chapitres 42, 43 et 44, de Jérémie, aussi bien que par le Talmud de Jérusalem (5). C'est le sentiment d'Aben Ezra, de Maimonides, et de

(1) Vid. int. al. Moses B. Nachman in suo Penesch. super h. l.

(2) Vid. Boeth. Hieroz. Lib. 2 cap. 9.

(5) In Masech. Sanhedrin.

plusieurs interprètes chrétiens (1). C'est ce que confirme l'exemple de quelques saints hommes, qui en temps de persécution sont allés chercher un asile en Égypte, et y ont demeuré, même avant la destruction du premier temple, sans encourir la colère de Dieu, comme un Urie, un Jérémie, etc. (2).<sup>5</sup> Enfin l'anonyme soutient que son antagoniste a tout à fait mal pris le sens du passage du Deutéronome dont il est ici question : car il raisonne comme si Dieu avait défendu aux Israélites de faire amas de chevaux, de peur qu'ils ne retournassent en Égypte, au lieu que c'est tout le contraire. Dieu leur défend de retourner en Égypte, de peur qu'ils ne fissent amas de chevaux : Il (le roi) ne fera point retourner le peuple en Égypte, pour faire amas de chevaux. Se peut-il rien de plus clair ? Ajoutez à cela, que si le danger de l'idolâtrie eût été la vraie raison de la défense que Dieu fait aux Israélites d'aller en Égypte, cette défense n'aurait pas dû être limitée, comme elle est ici, au seul cas d'amas de chevaux : elle aurait dû s'étendre à toute sorte de cas indifférents en Égypte, au lieu qu'elle n'a permis aux Juifs d'aller en Égypte pour quelque sujet que ce fût, non pas même pour voyager, pour trafiquer, ou pour y chercher un asile contre la persécution ; ce que nous avons vu pourtant qu'ils pouvaient faire, et qu'ils ont fait sans crime.

Mais l'anonyme, pour achever de ruiner la prétention de l'auteur des *Remarques*, propose une nouvelle explication sur ce sujet. Il croit que la défense de retourner en Égypte doit être prise, non dans un sens littéral, mais dans un sens figuré ; et voici les preuves qu'il en allègue : 1<sup>o</sup> Il faut bien distinguer l'indignation que Dieu fit paraître contre les Israélites, qui pressés de la faim et de la soif dans le désert voulaient retourner en Égypte, où ils auraient été bien moins en danger d'idolâtrie, que d'être passés au fil de l'épée, comme des voleurs, des brigands, et des rebelles ; il faut, dis-je, bien distinguer cette indignation, à laquelle on rapporte communément ces paroles de Moïse : *Car l'Éternel vous a dit : Vous ne retourneriez jamais plus par ce chemin-là*, de l'ordre que Dieu donne aux rois de ne pas faire retourner le peuple en Égypte, puisque les rois ne furent établis en Israël, que quelques centaines d'années après la conquête du pays de Chanaan. Si les Juifs, pour obéir à leurs princes, fussent retournés en Égypte, et s'y fussent établis comme sujets, ils auraient été sans doute en très-grand danger de tomber dans l'idolâtrie ; mais est-il croyable qu'aucun roi d'Israël eût été assez fou pour se rendre avec tout son peuple à discrétion aux Égyptiens ? Si au contraire les Israélites étaient allés en Égypte pour en faire la conquête, leur eût-il été plus difficile de se garantir de l'idolâtrie qui y régnaît, qu'il ne leur fut difficile de le faire par rapport aux Chanéens qu'ils déposèrent ?

Si l'on dit qu'il n'est pas question dans cet endroit

(1) Vid. int. alios, Gerundensis in loc. Carp. zov. in Schickard.

(2) Vey. Jérémie, 26, 43.

de tout le peuple en général, mais seulement de ceux qui pourraient aller en Égypte pour y faire amas de chevaux, l'auteur répond qu'il ne conçoit pas comment quelques maugnonns auraient jamais pu corrompre le culte du vrai Dieu établi en Judée, quand même on supposerait qu'ils se seraient laissés séduire par les superstitions des Égyptiens. Ainsi il conclut de tout ce qu'il vient de dire, que le *retour en Égypte* dont il s'agit ici, n'est pas un retour de corps, mais du cœur. Le mot hébreu *שׁוּב* marque très-souvent un changement d'inclinations, soit en bien, soit en mal. D'ailleurs, les paroles suivantes conduisent naturellement à ce sens : *Vous ne retourneriez jamais plus par ce chemin-là*. Quel chemin ? Est-ce le même chemin par lequel les Israélites vinrent d'Égypte au travers de la mer Rouge dans le désert ? Mais cela était impossible : il faut donc nécessairement prendre le terme de l'original *שׁוּב* dans un sens figuré, comme en plusieurs autres endroits de l'Écriture. *Vous ne retourneriez plus par ce chemin-là*, c'est-à-dire, vous n'imiterez plus les manières des Égyptiens, vous renoncerez pour jamais à leurs coutumes, et en particulier à celle de faire amas de chevaux, d'avoir une nombreuse cavalerie et des chariots de guerre en quantité.

L'anonyme ajoute que, soit qu'on donne au passage du Deutéronome dont il s'agit, un sens littéral, ou un sens métaphorique, il paraît clairement que le danger de l'idolâtrie n'est pas la raison de la défense que Dieu fait aux Israélites de retourner en Égypte ; et par conséquent que ce danger ne saurait être considéré comme le vrai motif de l'ordre donné aux rois de ne pas faire amas de chevaux. Il faut nécessairement le chercher, ce motif, dans la nature de la Théocratie établie chez les Juifs, comme l'a fait M. l'évêque de Bangor. Dieu étant le vrai roi de ce peuple, il n'avait besoin ni de chevaux ni de chariots pour les défendre contre leurs ennemis. D'ailleurs il était à propos qu'il leur en interdît l'usage, afin qu'il parût clairement aux yeux de toutes les nations qu'il les gouvernait d'une manière immédiate, et afin qu'eux-mêmes ne missent pas leur confiance dans les moyens humains, et qu'ils se souvinssent que Dieu seul était leur libérateur. Aussi voyons-nous que cet être suprême faisait, pour ainsi dire, la fonction de leur général d'armée. Il ne leur était pas permis d'entreprendre aucune guerre sans le consulter. C'était lui qui dirigeait toutes choses pour le combat. L'arche de l'Alliance, symbole visible de sa présence, marchait à la tête du camp. De plusieurs milliers d'hommes qui s'assemblaient pour aller à l'ennemi, il n'en prenait pour l'ordinaire qu'un petit nombre. Les Hébreux n'avaient ni troupes réglées, ni magasins d'armes et de munitions. David lui-même, quoique engagé dans des guerres continuelles, n'eut jamais que de la milice. Salomon est le premier qui ait entretenu de la cavalerie et des chariots de guerre.

Cette Théocratie Judaïque n'est point une chose faite à plaisir, comme on le prouve par le suffrage de tous les auteurs qui ont traité cette matière, et par

divers passages formels de l'Écriture, qu'on rapporte tout au long. On soutient même que les rois d'Israël n'étaient à la lettre que des vice-rois, que des lieutenants de Dieu, qu'il établissait, ou déposait selon son bon plaisir, qui étaient obligés de le consulter sur toutes les affaires importantes, et qui ne pouvaient en particulier entreprendre aucune guerre que par ses ordres. C'est ce qui paraît clairement par l'histoire de Saül, de David, de Salomon, et de la plupart de leurs successeurs. Cela posé, il est manifeste que la raison pour laquelle Dieu défend aux rois d'Israël de faire amas de chevaux, c'est qu'il ne voulait point avoir de cavalerie ni de chariots de guerre dans des armées dont il était proprement le général, de peur que ce peuple n'y mît sa confiance et ne fût porté à attribuer ses victoires à ses propres forces. L'auteur montre que c'est aussi la pensée de la plupart des commentateurs Juifs et Chrétiens, tant anciens que modernes ; et il finit cet article en remarquant qu'il s'y est un peu plus arrêté qu'il n'avait d'abord dessein, mais que cela lui a paru nécessaire, parce que c'est proprement là le noeud de la question, et le point essentiel d'où dépend toute l'hypothèse de M. l'évêque de Bangor.

Mais pour la confirmer, ce prélat avait allégué plusieurs autres passages et quelques traits d'histoire du vieux Testament, que son critique tâche de lui enlever l'un après l'autre, et sur lesquels son champion entreprend de le justifier. Nous ne saurions les suivre dans tout ce détail, sans tomber dans une longueur excessive ; ainsi nous nous contenterons de rapporter en peu de mots ce qui s'est dit de plus essentiel sur certains articles propres à mettre les lecteurs en état de juger du fond de cette dispute.

L'auteur des *Remarques*, etc., demande quelle raison M. l'évêque de Bangor a eue de prendre pour un commandement ces paroles de Dieu à Josué : *Tu couperas les jarrets à leurs chevaux, et tu brûleras leurs chariots* (Jos. 11, 6). Il prétend que ce n'est là qu'une simple prédiction de la victoire complète que Josué devait remporter le lendemain sur les rois de Chanaan. Mais l'auteur de la dissertation, etc., lui répond que dans toutes les langues, et particulièrement dans la langue hébraïque, le futur est souvent mis pour l'impératif, comme il le prouve entr'autres exemples, par les termes de l'institution de la Pâque (Exod. 12, 43, etc.). Il ajoute que les Septante et tous les commentateurs prennent ces paroles pour un ordre absolu, et que leur sentiment est de plus confirmé par l'exécution : car il est expressément remarqué au verset neuvième du même chapitre, que Josué fit comme l'Éternel lui avait ordonné : *il coupa les jarrets à leurs chevaux et il brûla leurs chariots*. Il est vrai que le verbe *כָּרַע* ne signifie ordinairement que *dire* ; mais à l'égard de Dieu, il emporte très-souvent quelque chose de plus, comme un commandement, ou un acte de sa puissance. Et Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut (1). L'auteur rapporte à cette occasion un long

(1) Gen. 1, 5, voy. le diction. de Pagnin, in vocem.

passage du Rabbin Kimchi qui est entièrement dans les idées de M. l'évêque de Bangor, et qui s'étend à faire voir que ce que Josué fit en coupant les jarrets aux chevaux, et en brûlant les chariots des Chanéens, il le fit par l'ordre exprès de Dieu, et pour rendre ces moyens humains inutiles non seulement aux ennemis, mais encore aux Israélites eux-mêmes.

L'auteur des *Remarques*, etc., prétend que cela était nécessaire, parce que les Israélites ignoraient l'art de se servir des chevaux et des chariots de guerre. Mais on lui répond que supposé que le fait fût vrai, Josué, Caleb, et tous ceux qui avaient environ vingt ans quand ils sortirent d'Égypte, et qui vivaient encore alors, pouvaient aisément leur apprendre à les manier. N'en avaient-ils pas vu un grand nombre en Égypte, et est-il croyable qu'ils ignorassent tous absolument la manière de s'en servir ? D'ailleurs il ne faut pas douter que leurs pères, et les Égyptiens qui les avaient suivis en grand nombre (1), n'eussent amené avec eux dans leur transmigration quelques centaines, si non quelques milliers de chevaux, pour porter ou voiturier une partie de leur bagage. Et pourquoi la race de ces animaux n'aurait-elle pas pu se conserver dans le désert, aussi bien que celle des brebis et des bœufs ? Si donc Josué détruisit les chevaux et les chariots des Chanéens, au lieu de s'en servir en guerre, suivant toutes les règles de la prudence humaine, il faut nécessairement que ce fût pour obéir à l'ordre exprès de Dieu. La conduite de David, qui fit précisément la même chose dans un cas tout semblable (2), prouve encore qu'il y avait un tel ordre, et que l'usage des chevaux et des chariots de guerre était défendu aux Israélites.

Mais le censeur de M. l'évêque de Bangor fait là-dessus une nouvelle réflexion. Il dit que de ce que Josué et David coupèrent les jarrets aux chevaux de leurs ennemis, il ne s'ensuit pas qu'ils n'eussent point dans leurs armées ; tout comme l'on ne peut pas conclure de ce qu'aujourd'hui l'on encloue quelquefois le canon des ennemis, et l'on détruit leurs munitions, que ceux qui le font ne se servent ni de canons ni de munitions en guerre. A cela, l'auteur de la Dissertation, etc., réplique qu'on n'encloue le canon, etc., que quand on ne peut pas en tirer parti, au lieu que Josué et David pouvaient aisément faire usage des chevaux et des chariots qu'ils avaient pris en guerre. Ne leur était-il pas aussi facile de les emmener avec eux, que d'emmener les prisonniers et le butin, comme ils firent alors ? Et la prudence ne leur dictait-elle pas de s'en servir contre leurs ennemis, si la chose leur eût été permise ? D'ailleurs, s'ils eussent fait usage de chevaux et de chariots de guerre, l'Écriture n'aurait pas manqué d'en faire mention en parlant de leurs guerres, de leurs troupes, et surtout en faisant le dénombrement de leurs forces ; et cependant on n'en voit pas la moindre trace nulle part. Un silence aussi soutenu et aussi

(1) Voy. Exod. 12, 38.

(2) 2 Sam. 8, 4.

marqué vaut une preuve directe, sans quoi on introduirait bientôt dans l'histoire un pyrrhonisme universel.

M. l'évêque de Bangor avait remarqué qu'il paraît par l'histoire que David fut le dernier des conducteurs d'Israël qui observa la loi qui leur défendait de faire amas de chevaux et de chariots. Là-dessus son antagoniste, après avoir relevé la piété de Josaphat et de Josias, demande si l'on a la moindre apparence de preuve qu'ils aient été censurés pour avoir violé cette loi. Mais l'auteur de la Dissertation, etc., observe que s'ils ne l'ont pas été directement, le mauvais succès de leurs armes a dû les convaincre qu'une telle conduite était très-désagréable à Dieu. Josaphat fait alliance avec Achab pour reprendre Ramoth de Galaad sur le roi de Syrie. Ils mènent tous deux à cette expédition un grand nombre de chevaux et de chariots; mais ils sont entièrement défaits, le roi d'Israël perd la vie dans le combat, et Josaphat lui-même ne se sauve qu'avec beaucoup de peine (1). Josias se met en campagne contre Necho, avec des chevaux et des chariots, comme l'a fait voir M. l'évêque de Bangor; mais il est mortellement blessé dans la bataille (2). Cette observation est d'autant mieux fondée que, sous la loi, la mort violente et prématurée des princes et le mauvais succès de leurs armes, étaient toujours une marque de la colère de Dieu, et une punition manifeste du ciel.

Après tout, Dieu n'avait-il pas suffisamment fait connaître sa volonté à cet égard, par le précepte du Deutéronome, par l'ordre donné à Josué, par la conduite de ce général et celle de David, et enfin par les déclarations de ses prophètes? David dans ses Psaumes, Salomon dans ses Proverbes, Isaïe, Osée, Amos, Michée et quelques autres, se sont exprimés assez clairement là-dessus. Josaphat et Josias ne pouvaient donc ignorer que l'usage des chevaux et des chariots en guerre leur fut défendu; et les censures des prophètes à ce sujet doivent être censées les regarder, aussi bien que les autres princes qui ont péché contre cette défense. Quelque grande que fût leur piété, l'on n'en peut pas conclure, comme fait l'auteur des *Remarques*, que s'ils avaient entendu le précepte du Deutéronome dans le sens que M. l'évêque de Bangor y attache, ils ne l'auraient jamais violé. Les plus grands saints n'ont-ils pas eu leurs faiblesses et leurs chutes? Josaphat ne commit-il pas une grande faute en s'alliant avec Achab et Achaïa, comme cela lui est vivement reproché (3)? Ne maria-t-il pas son fils Joram avec Athalie, fille d'Achab et de Jéshabel, qui était idolâtre? Mariage qui ne pouvait que dégrader souverainement à Dieu, puisqu'il est dit que Joram se laissa corrompre par sa femme, en sorte qu'il suivit toutes les abominations de la maison d'Achab (4). Enfin, n'est-il pas expressément re-

(1) 1 Rois, 52. 2 Chron. 18.  
(2) 2 Chron. 55.  
(3) 2 Chron. 19, 20.  
(4) *Ibid.*, 21, 6.

marqué que malgré la piété de Josaphat, les hauts lieux ne furent point ôtés; le peuple sacrifiait encore, et faisait des encensements aux hauts lieux (1)? Pour ce qui est de Josias, l'auteur de la Dissertation croit qu'il se rendit coupable de péché, en s'opposant au passage de Necho, roi d'Égypte, malgré la déclaration de ce prince qui lui fit dire qu'il avait ordre de Dieu même de faire la guerre aux Assyriens. Il fonde sa conjecture sur ce que dit l'historien sacré, que Josias n'écouta point les paroles de Necho, qui procédaient de la bouche de Dieu (2). Il n'ignore pas que quelques interprètes, et en particulier le savant M. Prifeaux dans son Histoire des Juifs, liv. 4, prétendent qu'il ne s'agit là que des faux dieux d'Égypte, dont Necho pouvait avoir consulté les oracles avant que d'entreprendre cette expédition; mais il dit qu'outre que l'auteur sacré aurait dû s'exprimer plus clairement si c'avait été sa pensée, il n'y a point d'apparence que ce prince, qui devait savoir quelle était la religion de Josias, eût pu vouloir l'intimider par les réponses de ses faux dieux.

D'ailleurs, si l'on en juge par l'événement; l'on ne saurait douter que l'Être suprême n'intervint en effet dans cette occasion; car Josias fut défait et même blessé à mort par les Égyptiens, comme Necho l'en avait menacé de la part de Dieu, s'il s'obstinait à s'opposer à son passage. Saint Jérôme, Tiriens, Grotius, le P. Calmet et quelques autres commentateurs, croient que ce fut par Jérémie qui prophétisait alors, ou par quelque autre prophète, que Necho fut instruit des desseins de Dieu dans cette rencontre. Aussi l'auteur du troisième livre d'Esdras, dont le témoignage ne doit pas être absolument rejeté sous prétexte qu'il est apocryphe, dit en termes exprès que Josias tira bataille à Necho, sans avoir égard aux paroles de Jérémie le prophète, qui procédaient de la bouche du Seigneur (3). Mais de quelque manière que Necho eût appris la volonté de Dieu touchant son expédition, il suffit qu'il en fût effectivement instruit; et la plupart des interprètes, entre autres le savant M. Le Clerc dans son Commentaire sur la Bible, conviennent que c'est le meilleur sens qu'on puisse donner aux paroles de l'historien sacré. Ainsi, il paraît que Josias agit directement dans cette occasion contre les ordres de Dieu, d'autant plus coupable à cet égard qu'il lui eût été facile de s'assurer de la vérité, en consultant l'Éternel par ses prophètes, ou par le souverain sacrificateur. D'où l'auteur de la Dissertation conclut, comme de ce qu'il a dit précédemment, que puisque Josaphat et Josias ont commis de si grandes fautes malgré leur éminente vertu, il n'y a point d'absurdité à supposer qu'ils ont aussi violé la loi qui leur défendait de se servir de chevaux et de chariots en guerre. Quoique cet article tienne un peu de la digression, il nous a paru assez curieux pour mériter d'avoir place dans cet extrait.

(1) 1 Rois, 22, 44.  
(2) Voy. 2 Chron. 55, 20, etc.  
(3) Esdr. 1, 28.

L'auteur des *Remarques* demande sur quel fondement on prétend que Salomon ait fait usage de chevaux et de chariots en guerre. Mais la réponse est aisée. Salomon eut des guerres, et y fit sans doute servir ses chevaux et ses chariots. N'est-il pas dit expressément du roi des Iduméens et du roi de Syrie, qu'ils furent ennemis de ce prince tout le temps qu'il vécut, depuis qu'il se fut donné aux femmes et à l'idolâtrie, et qu'ils firent même beaucoup de mal à Israël (1)? Il conquit des villes et des ports de mer (2); mais les prit-il sans coup férir? L'Écriture nous apprend qu'il avait douze mille hommes de cheval et quatorze cents chariots (3); est-il croyable qu'il ne s'en servit que pour la sûreté de sa personne, ou pour la magnificence, et qu'il n'en fit aucun usage en guerre? Une preuve du contraire, c'est qu'il les répandit en diverses villes fortes qu'il avait bâties sur les frontières de ses états, et qui, à cause de cela, furent appelées les *Villes des Chariots* et les *Villes des gens de cheval* (4); de sorte qu'il paraît manifestement que son but était de les faire servir à la défense du pays, et à retenir dans leur devoir les peuples que lui ou son père avaient subjugués. L'Écriture ne dit pas combien il en réserva pour sa garde ou pour son équipage; mais s'il en faut croire Joseph, il garda la moitié des gens de cheval et très-peu de chariots. L'auteur des *Remarques* prétend que la plupart des chevaux et des chariots de Salomon servaient à ses courtisans, à ses femmes et à ses concubines, dont il avait bon nombre. Mais on lui demande de quel usage les chevaux et les chariots, qui étaient sur les frontières du royaume, pouvaient être à des gens qui demeuraient à Jérusalem ou auprès du roi; et on le défie de produire un seul passage de l'histoire sainte ou profane qui prouve que les chariots fussent dans ce temps-là une voiture aussi commune que les carrosses le sont aujourd'hui, comme il semble le croire. On ajoute que pour ce qui regarde les femmes en particulier, il est très-probable qu'elles étaient toutes renfermées dans une espèce de séraïl, selon la coutume des Orientaux, de sorte qu'elles avaient fort peu occasion de se servir de chevaux et de chariots.

Le critique de M. l'évêque de Bangor dit, dans un endroit, que les Israélites étant obligés d'acheter tous leurs chevaux des étrangers, Dieu leur avait défendu d'en faire amas, de peur que les rois, pour satisfaire à leur dépense excessive où cela les engagerait nécessairement, ne fussent tentés de charger le peuple d'impôts. Mais voici comment l'auteur de la Dissertation le réfute: «Tous ceux, dit-il, qui ont lu l'Écriture sainte avec quelque attention, ou qui ont quelque teinture de la géographie, savent que la Palestine abondait en excellents pâturages et en toute sorte de bétail; et pourquoi n'y aurait-il

(1) Reg. 11.  
(2) Chron. 8.  
(3) 1 Reg. 4, 10.  
(4) 1 Reg. 9, 19, 10, 26.

pas pu élever des chevaux aussi facilement que des brebis et des bœufs, et en aussi grand nombre? Supposé qu'il n'y en eût point lorsque les Israélites conquièrent le pays, un petit nombre de haras aurait suffi pour en peupler en peu de temps toutes les provinces. Mais il est dit expressément dans le livre de Josué (1) que les rois de Chanaan avaient des chevaux et des chariots en très-grand nombre; de sorte qu'il fut très-facile aux Juifs d'en conserver et d'en multiplier la race. S'ils ne le firent pas, ce fut sans doute pour obéir à la loi du Deutéronome; car l'on ne saurait rendre d'autre raison d'un procédé si contraire à toutes les règles de la prudence humaine. Si Salomon et ses successeurs eurent des chevaux d'Égypte, ce n'est pas qu'il ne leur fût facile d'en avoir de leur propre pays, mais c'est parce que ceux d'Égypte étaient beaucoup plus beaux et plus estimés. Il n'y avait donc pas la moindre nécessité que, pour avoir des chevaux, les Juifs entretinssent commerce avec les nations voisines, ni le moindre danger que pour fournir à cette dépense les rois foulassent leurs sujets, etc.

M. l'évêque de Bangor, pour confirmer son hypothèse, avait allégué le passage d'Isaïe, 11, 6, 7, 8, où ce prophète met la coutume de faire amas de chevaux et de chariots au rang des péchés qui avaient irrité Dieu contre les Juifs, au fur même de la magie et de l'idolâtrie; mais l'auteur des *Remarques* prétend que ce n'est que par rapport à l'orgueil et au luxe qui éclataient dans la multitude des chevaux et des chariots, et si le monde pour cela sur les paroles qui suivent immédiatement: *Leur pays est aussi rempli d'argent et d'or, et il n'y a point de fin à leurs trésors.*

L'auteur de la Dissertation réplique que ces paroles sont plutôt une preuve du contraire; car, selon lui, c'est parce que l'argent est le nerf de la guerre, que l'argent et l'or se trouvent ici joints avec les chevaux et les chariots, comme étant en effet également défendus par la loi du Deutéronome dont on a parlé ci-dessus. Et comme il a fait voir que le grand but de Dieu en défendant de faire amas de chevaux et de chariots, n'était pas de prévenir le luxe, il croit qu'on peut dire la même chose de la défense de multiplier l'or et l'argent. Il n'était pas plus permis aux rois d'Israël de prendre des troupes à leur solde par une déliance du secours de Dieu, qu'il ne leur était permis de faire des levées de cavalerie. C'est ce que l'auteur confirme par l'exemple d'Ézechias, lorsqu'il montra ses trésors et ses arsenaux aux ambassadeurs de Babylone (2); et il ajoute que Foresius, Vatable et quelques autres commentateurs expliquent de la même manière le passage d'Isaïe dont il s'agit ici.

L'auteur des *Remarques*, etc., finit sa critique par quelques observations générales, qu'il croit mériter une attention toute particulière. Et d'abord il en appelle à l'expérience, pour faire voir que de tout temps l'infanterie a fait de plus grands exploits que la cavale-

(1) Voy. entre autres Jos., 11.  
(2) Voy. 2 Chron. 52.

rie, et par conséquent que M. l'évêque de Bangor a eu tort de représenter les chevaux comme un secours de la dernière importance en guerre. Mais on lui répond 1<sup>o</sup>, que personne n'ignore de quelle utilité est aujourd'hui la cavalerie, soit pour aller en parti, soit pour de promptes expéditions, soit pour renverser et poursuivre l'ennemi dans les combats généraux. Tous les princes en ont à leur service, et s'ils n'en entretiennent pas autant que d'infanterie, ce n'est pas parce qu'ils la jugent moins nécessaire, mais parce qu'elle coûte beaucoup plus, et qu'on ne peut pas s'en servir partout. 2<sup>o</sup> Il n'est pas question de savoir ce qui se pratique de nos jours, mais ce qui se faisait il y a environ trois mille ans. Or, comme l'a très-bien remarqué M. l'évêque de Bangor, dont on cite ici les paroles, *l'on sait assez que c'était en cela (c'est-à-dire dans la cavalerie et les chariots de guerre) que consistait principalement la force des armées dans ces temps reculés, comme il paraît par l'histoire ancienne, tant sainte que profane. Telle était la force des Égyptiens, des Assyriens et des autres peuples d'Orient. Et c'est une chose digne de remarque que quand Dieu est introduit dans le livre de Job (qui très-probablement vivait du temps des patriarches) (1) étalant les grandes œuvres de la création, il décrit le cheval comme s'il avait été fait exprès pour le jour de la bataille (2). On joint à cela l'exemple de plusieurs princes voisins de la Judée, dont l'histoire sainte fait mention, et qui avaient dans leurs armées un très-grand nombre de chevaux et de chariots de guerre, comme Pharaon qui poursuivait les Israélites au travers de la mer Rouge, les rois de Chanaan que Josué défait, Sisera dont Barac mit en déroute la formidable armée; les Philistins au commencement du règne de Saül, le roi de Tsoba que David rendit tributaire, et Sésac qu'on croit généralement être le fameux Sésostriis, lorsqu'il prit Jérusalem du temps de Roboam. Les plus anciens auteurs profanes, tels qu'Homère, Virgile, Diodore de Sicile, etc., nous fournissent une infinité d'exemples de cette nature dans les guerres qu'ils décrivent (3), comme le savent tous ceux qui les ont lus. L'auteur de la Dissertation remarque enfin que le dessein de M. l'évêque de Bangor n'a point été, comme son antagoniste l'insinue, d'élever l'utilité de la cavalerie au-dessus de celle de l'infanterie, et qu'il n'a pas même dit un seul mot qui tendit à cela. Il n'a eu en vue que d'établir sa thèse générale, savoir, que Dieu avait défendu aux Israélites l'usage des chevaux et des chariots en guerre, parce qu'il avait hautement pris leur défense, et qu'il voulait les délivrer par son pouvoir immédiat, et non par ces moyens humains dans lesquels les autres nations mettaient toute leur confiance, sans en exclure l'infanterie ni aucun autre secours militaire.*

Mais pour faire voir que l'usage qu'on faisait au-

(1) Voy. la 2<sup>e</sup> Dissertation de ce prélat dans son livre de l'Usage et des fins de la prophétie dans les divers âges du monde, traduit par M. Le Moine (supra).  
(2) Job. 39, 22, etc.  
(3) Scheffer. de Re vetulari.

ciennement des chevaux en guerre n'était pas aussi considérable que M. l'évêque de Bangor l'a supposé, l'auteur des Remarques, etc., dit que l'on ignorait l'art de les ferrer, de sorte qu'on ne pouvait pas en tirer grand parti. L'auteur de la Dissertation, etc., convient du fait, et il le confirme même en montrant que si Homère appelle de certains chevaux *χρυσόσδακ* (1), ce n'est que pour marquer la dureté de leur corne. Mais il ajoute que les anciens avaient le secret de durcir la corne des chevaux, comme il paraît par les recettes que Théomneste donne pour cela (2); ce qui revenait exactement à nos fers; car si on ferre aujourd'hui les chevaux, ce n'est pas tant pour les rendre plus fermes que pour conserver leur corne, qui sans cela s'userait insensiblement. Et puis, de ce qu'on ne ferait pas autrefois les chevaux, s'ensuit-il à considérer la chose en elle-même qu'on ne s'en servirait que très-peu en guerre? C'est comme si quelqu'un disait, on ne ferre pas les bœufs, donc ils ne sont pas de grand usage pour charrier ou pour labourer? Cependant il est certain qu'on s'en sert communément pour cela en plusieurs pays sans les ferrer. Après tout, qu'on lise la guerre de Troie, le plus ancien morceau d'histoire que nous ayons après les livres de Moïse, et l'on verra si on ne s'y servait pas avec avantage des chevaux quoique non ferrés.

Une autre remarque générale que la critique de M. l'évêque de Bangor fait contre son hypothèse, c'est que la Judée étant un pays montagneux, la cavalerie et les chariots de guerre n'y convenaient point, de sorte que Dieu avait eu raison d'en défendre l'usage aux Israélites. Mais on lui répond 1<sup>o</sup> que s'il y avait des montagnes dans la Judée, il y avait aussi de grandes vallées et des plaines d'une vaste étendue, où la cavalerie et les chariots de guerre pouvaient servir. 2<sup>o</sup> Les Chananéens que Josué vainquit et déposséda n'avaient-ils pas dans leurs armées un grand nombre de chevaux et de chariots? Plusieurs rois, après David, et surtout Salomon, n'en ont-ils pas eu en quantité? Tite, quand il vint assiéger Jérusalem, n'amena-t-il pas avec lui un corps considérable de cavalerie qui lui fut d'un très-grand usage? Enfin, pour ne pas alléguer un plus grand nombre d'exemples, Sennacherib se moquait-il ou voulait-il se faire moquer de lui, quand il envoya dire à Ezéchias: *Avec la multitude de mes chariots, je suis monté au haut des montagnes, aux côtés du Liban* (3). 3<sup>o</sup> Quoique nous ne sachions pas bien comment on se servait des chariots de guerre, il est facile de comprendre que de pareilles machines armées de faux comme elles l'étaient généralement, et se mouvant avec une très-grande rapidité dans le penchant des montagnes ou des collines, devaient renverser comme un torrent tout ce qui se rencontrait dans leur chemin, et faire un terrible carnage parmi les ennemis. C'est ce que

(1) Iliad. 9, 41.  
(2) Absyrtus, cap. 106; voyez aussi Boet Hieroz. cap. 9.  
(3) 4 Reg. 19, 25.

l'auteur de la Dissertation, illustre par un passage remarquable des Commentaires de César, où il est fait mention des chariots de guerre des anciens Bretons et de leur manière de s'en servir (1). Bien qu'il ne prétende pas que ces chariots fussent précisément comme ceux des Orientaux, cependant comme il paraît par ce passage qu'on s'en servait dans des lieux montagneux et dans de rudes descentes, il s'ensuit qu'on pouvait faire usage de chariots de guerre dans la Judée, malgré les montagnes et les collines qui la coupaient.

L'auteur des Remarques, etc., soutient encore que le commerce des Israélites étant fort peu considérable, ils se seraient insensiblement ruinés, s'ils s'étaient mis sur le pied de faire amas de chevaux d'Égypte, et que c'est pour cela que Dieu le leur avait défendu. Mais cette remarque, dit l'auteur de la Dissertation, etc., n'est fondée que sur deux suppositions qui sont également fausses; la première, que les Juifs ne pouvaient avoir de chevaux que de l'Égypte, et qu'ils leur cottaient beaucoup à nourrir, la Judée n'étant pas propre à cela, toutes choses dont on a déjà démontré le contraire; la seconde, que leur commerce était très-peu étendu, au lieu qu'il est certain que, sous leurs rois, à qui la défense de faire des amas de chevaux s'adressait particulièrement, il était si considérable, que le pays de Chanaan et le pays de commerce étaient des expressions synonymes (2). N'avaient-ils pas le commerce de la Méditerranée, par le moyen duquel David et Salomon amassèrent des richesses immenses? Ne trafiquaient-ils pas avec les Égyptiens, les Phéniciens, les Syriens les Philistins, etc., outre tous les peuples qui étaient tributaires de la Judée, auxquels ils vendaient leurs denrées, et desquels ils recevaient en échange de l'or, de l'argent et des pierres précieuses? Voyez les vastes trésors que Da-

(1) Lib. 4 de Bello Gallico.  
(2) Voir Ezéch. 17, 4. Osée 12, 7. Soph. 1, 2, etc.

## FORERII VITA.

FORERII, vel FORENO (FRANCISUS), Ulyssiponenis, ex ordine S. Dominici, defunctus anno 1581, duobus theologis associari meruit, quibuscum Catechismum concilii Tridentini elaboraret, postquam in synodo ob suam rerum sacram peritiam ac eloquentiam laudem in omnium admirationem devenisset. Ille auctor, quamvis in Galliâ minùs fortassè notus, his tamen scriptoribus loco maximè laudabili accenseri debet, qui libros sacros præstantius ac uberius unquam interpretati sint. Ipsius in *Isaiam Commentarium*, quod in *Collectione magnorum criticorum* insertum reperitur, est, omnibus quantumcumque celebratis de eodem prophetâ lucubratoribus æquiparari potest, eoque magis lectorum aures et animum delectabit, quò mi-

vid, et plusieurs de ses successeurs acquiescèrent par cette voie, et jugez si le commerce des Israélites était si peu considérable (1). Il est donc incontestable qu'ils pouvaient faire amas de chevaux, même de chevaux d'Égypte, sans se ruiner. Salomon n'eut-il pas un très-grand nombre de ces derniers? et cependant les Juifs furent-ils jamais plus opulents que sous son règne.

Le critique de M. l'évêque de Bangor finit ses remarques en appliquant à ce prélat ces paroles du fameux Tillotson, *les interprétations de l'Écriture qui demandent beaucoup d'esprit et de recherches critiques, n'ont toujours été les plus suspectes*, et en insinuant qu'il s'agit ici d'un précepte moral, dont le sens devrait être par conséquent clair et intelligible. Mais son antagoniste lui fait voir en deux mots, que sa censure porte à faux, puisqu'il est uniquement question de l'explication d'une loi politique, qui n'a été en force qu'aussi longtemps que la théocratie a subsisté parmi les Juifs, c'est-à-dire, tout au plus jusqu'à la captivité de Babylone. Ce n'est que par la distance des temps et des lieux, par l'ignorance de certaines coutumes anciennes, ou le défaut de monuments nécessaires, que cette loi est devenue difficile à entendre. Et de ce qu'il faut aujourd'hui beaucoup de pénétration et de critique pour l'expliquer, s'ensuit-il qu'elle ne fût pas intelligible pour ceux qu'elle regardait? Combien n'y a-t-il pas de passages dans l'Écriture-Sainte surtout par rapport à l'histoire, aux coutumes, et aux lois politiques et cérémonielles de l'ancien peuple Juif, qui sont accompagnés de difficultés qu'un petit nombre de savants sont à peine capables de résoudre? Faut-il pour cela seul rejeter les solutions qu'ils en donnent? Il est facile d'appliquer cette réflexion à l'hypothèse de M. l'évêque de Bangor.

(1) Voir 1 Chron. 29, 2 Chron. 1, l'histoire des Juifs de M. Prideaux, tom. 1, liv. 1, et les Antiq. Jud. de Joseph.

nius familiare sonabit auctoris extranei nomen. Sensus hebraico cortice reconditum Forerius potissimum investigat, atque scientiâ simul et nervosâ verborum concisione rimatur. Nec propterea quod ad historiam aut ad sublimiorem diviniæ literæ intelligentiam attinet, prætermittit eruditus ac pius interpres, sed luculentâ plerumque neonon exquisitâ oratione prosequitur. Ne tamen à servatâ hucusque agendi ratione recedere videremur, nobis animo destinatum erat auctorem eximium, pro more quoad ceteros adhibito, notis plurimum illustrare; cum verò in decursu laboris nihil aut pauca admodum in hoc verè regio de prophetarum rege commentario desiderari deprehendissemus, susceperunt opus inter-